

Rapport de la Commission d'Urbanisme de la Commune de Romanel-sur-Lausanne

Préavis Municipal N° 17/2022

« Crédit d'étude – Deuxième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

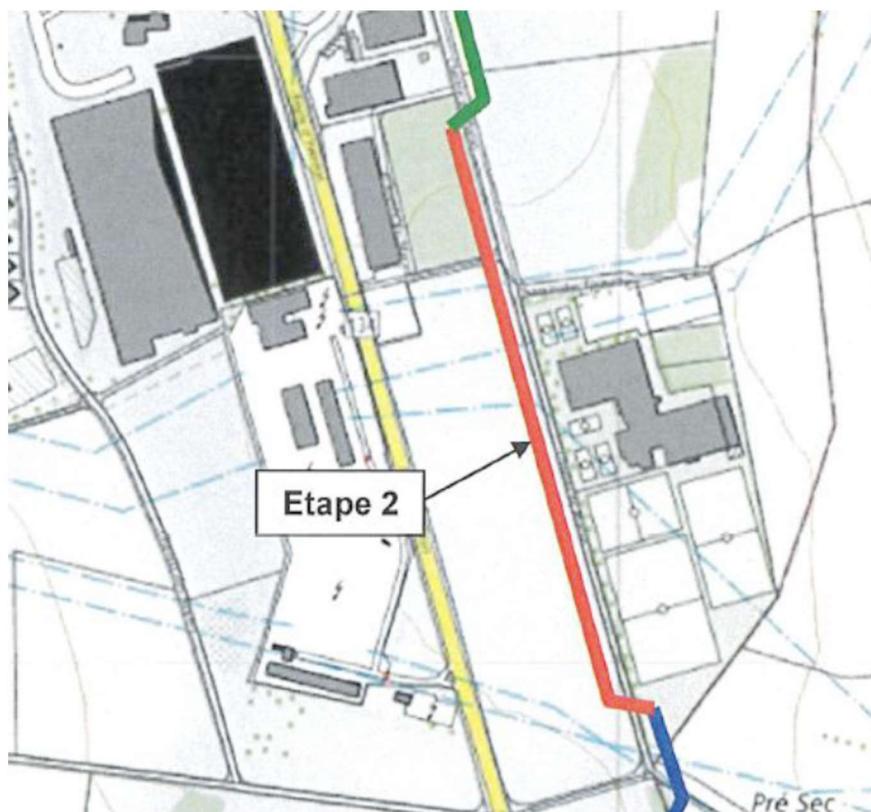
Le 15 août dernier, les membres de la Commission d'Urbanisme (ci-après CUR), composée de Madame Aurélie Fayet, et Messieurs François Studer, Gabriel Racciatti, Jean-Claude Progin, Christian Trinca Colonel, Gaëtan Möckli et François Morier se sont réunis pour assister à une présentation du projet cité en titre. Etaient également présents Madame la Syndique Claudia Perrin, Messieurs les Conseillers Municipaux Denis Favre, Luigi Mancini, Patrick Oppliger et Blaise Jaunin ainsi que Monsieur Yann Gilliéron, Chef de service du BT.

L'objet du présent préavis est de solliciter l'autorisation d'un crédit d'étude pour la Deuxième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou.

Analyse de la CUR :

Au vu du préavis présenté, la CUR pense qu'il est vraiment important d'augmenter la capacité du collecteur des eaux claires, afin d'éviter des inondations dans la zone du Marais (centre commercial et centre sportif). Le collecteur des eaux usées qui se trouve sous le chemin du Marais doit également être remplacé. Suite à ces travaux, on en profitera également pour rénover ledit chemin.

La deuxième étape doit être traitée sans tarder, de manière à pouvoir garantir la sécurité de la zone du Marais en cas de fortes précipitations. Cette dernière fait suite à la construction de la digue et à la première étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou (préavis 16-2017).



Observations de la CUR :

Au vu de la largesse des subsides cantonaux et fédéraux obtenus pour la première étape, il serait dommage de ne pas continuer sur notre lancée tant que ces dernières existent.

De manière à diminuer le nombre de routes traversées et donc les coûts, ne serait-il pas possible de changer une partie du tracé de la deuxième étape ? Pour cela, il faudrait que le tracé du Tord Cou traverse le chemin du Marais entre les accès aux parkings du centre commercial et du centre sportif (voir flèche orange sur la figure ci-dessous).



De plus, afin de réaliser des économies, la CUR propose de réaliser la deuxième ainsi que la troisième étape simultanément !

Position de la CUR :

A l'unanimité, la CUR est favorable aux réalisations préconisées dans ce crédit d'étude, c'est pourquoi elle est d'accord d'octroyer le crédit demandé.

En conclusion,

Au vu de ce qui précède, la Commission d'Urbanisme à l'unanimité de ses membres, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal 17/2022 adopté en séance de Municipalité du 25 juillet 2022 ;
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme (CUR) ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

- d'accorder un crédit de CHF 200'000.00 TTC pour la réalisation de l'étude des travaux en relation avec la deuxième étape de la remise à ciel ouvert du ruisseau du Tord Cou ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense par le compte 460.3311 « Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement » sur une durée maximale de 10 ans.

Pour la Commission d'Urbanisme :

Aurélie Fayet

Jean-Claude Progin

Gabriel Racciatti

François Morier, Président

Christian Trinca Colonel

Gaëtan Möckli

François Studer, Rapporteur

Romanel, le 18 septembre 2022